

VILLE DE SÉZANNE

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

RVH – n° 2024-22

Objet : Acquisition de matériel d'entretien mécanique : demande de subvention auprès de la Région Grand Est

M. Sacha Hewak, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'afin d'être en mesure d'entretenir les espaces communaux il convient de disposer de matériel adapté à la nature des terrains à traiter,

Considérant le programme d'aide proposé par la Région Grand Est au titre de « l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux et intercommunaux ouverts au public, acquisition de plantes couvre-sol et de matériel de désherbage »,

Considérant que l'achat d'un désherbeur mécanique estimé à 12 500 € HT pourrait rentrer dans ce cadre et ainsi bénéficier d'un financement pouvant atteindre 50%,

DÉCIDE

Article unique – de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Grand Est au titre de « l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux et intercommunaux ouverts au public, acquisition de plantes couvre-sol et de matériel de désherbage ».

Fait à Sézanne, le 18/10/2024

Signé :

Le Maire,

Sacha HEWAK